

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° AC22

présenté par

M. Maillot, M. Peu et Mme Bourouaha

-----

**ARTICLE 2**

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« matière »,

insérer les mots :

« d’agriculture biologique et ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 5 à 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement résulte d’une proposition de la Fédération Nationale d’Agriculture Biologique (FNAB).

Il vise à renforcer l’enseignement de l’agriculture biologique. Le secteur biologique représente 16 % de l’emploi agricole avec une dynamique en croissance pour atteindre l’objectif de 18 % des surfaces bio en 2027. Néanmoins, la formation initiale et continue en bio ne suit pas cette dynamique de croissance du secteur.

Les formations en bio ne représentent que 5 % de l’offre de formations production, transformation et commercialisation de l’enseignement agricole public.

Il y a un donc un enjeu majeur à préciser que les politiques publiques d’orientation et de formation concourent à la promotion de l’agriculture biologique